

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 484 506

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 80 13387

(54) Dispositif de tête de cheminée fonctionnelle à chapeau amovible.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). E 04 F 17/02.

(22) Date de dépôt..... 13 juin 1980.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 51 du 18-12-1981.

(71) Déposant : DURAND Roger, résidant en France.

(72) Invention de : Roger Durand.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : A. Roman,
35, rue Paradis, 13001 Marseille.

L'objet de l'invention concerne un dispositif de tête de cheminée fonctionnelle à chapeau amovible.

Il est destiné à se placer à la partie supérieure du conduit de fumée, afin de faciliter le ramonage des tuyaux, leur recentrage, leur étanchéité et l'accès 5 pompier.

Jusqu'à ce jour les faibles dimensions des sorties des conduits de fumée et des chapeaux généralement utilisés ne permettent pas l'introduction des hérissons ou 10 encore le centrage des tuyaux pour assurer leur mise en place correcte, de plus, la pose de ces accessoires n'est pas facilité vu le poids de l'ensemble et les difficultés d'accès. Enfin, l'alignement des tuyaux qui viennent s'emboîter à l'intérieur est souvent incorrect.

15 Le dispositif suivant l'invention supprime ces inconvénients, et permet l'adaptation de la souche d'abord au toit, et ensuite à toutes extrémités des conduits de fumée, qu'elles que soient leurs formes et dimensions.

Il est constitué par la combinaison de trois parties distinctes à savoir, d'une part la souche d'adaptation au toit, d'autre part du corps cerclant les tuyaux, et enfin du chapeau amovible dégageant l'ouverture intégralement.

Sur les dessins annexés, donnés à titre d'exemple 25 non limitatif, d'une des formes de réalisation de l'objet de l'invention :

La figure 1 montre vue en perspective l'ensemble du dispositif avec chapeau séparé.

La figure 2 représente dans les mêmes conditions 30 l'assemblage des éléments.

La tête de cheminée s'adaptant à l'extrémité du conduit de fumée figures 1 et 2 est constituée par un socle 1 ou souche avec profil d'ancre 2 sur le toit assurant l'étanchéité de la surface d'appui.

Le fût 3 ou corps 3 qui s'emboîte sur le socle 1 35 est de section trapézoïdale avec grande base portante 4

oblique suivant la pente du toit et extrémité supérieure de surface réduite, mais à grande ouverture axiale 5 facilitant l'accès des accessoires les plus encombrants, tels les herissons de la dimension maximale permise par le 5 conduit de fumée lui-même.

Cette ouverture cercle et enveloppe l'extrémité du conduit de fumée qui l'arase.

La partie supérieure 6 comporte une bordure angulaire horizontale supportant les embouts 7, 8, 9, 10, sur 10 lesquels viennent se clipser les supports 11, 12, 13, 14 tubulaires de section carrée du chapeau 15 recouvrant l'ouverture.

Ces supports se fixent par clipsage ou tout moyen démontable approprié, placés à la partie basse, haute ou 15 intermédiaire au support.

L'écartement de ces montants facilite le tirage omnidirectionnel qu'elle que soit la direction du vent et protège intégralement le conduit contre tous écoulements d'eau de pluie.

20 Lors de la pose , le corps 3 et la souche 1 sont posés en premier de façon à envelopper l'extrémité du conduit de fumée ou de la maçonnerie l'entourant.

La large assise facilite son adaptation à une très grande diversité des extrémités des conduits de fumée.

25 Le poids de l'ensemble étant réduit facilite sa manipulation et sa fixation.

Le montage et le centrage des tuyaux sont simplifiés du fait, qu'on peut juger l'alignement par le dessus.

30 Lors d'une intervention quelconque ou d'un ramonage, l'opérateur enlève le chapeau pour laisser apparaître directement le conduit qui arase l'orifice.

Enfin la large base stabilise et équilibre cette tête de conduit de fumée enveloppante.

Toutefois les dimensions et dispositions des divers éléments pourront varier dans la limite des équivalents comme d'ailleurs, les matières utilisées pour leur fabrication, sans changer pour cela la conception générale.

le de l'invention qui vient d'être décrite.

C'est ainsi que ce chapeau peut recouvrir plusieurs conduits de fumée juxtaposés, et la grande base portante peut être séparée ou solidaire du corps.

REVENDICATIONS

1^o Dispositif de tête de cheminée fonctionnelle à chapeau amovible destiné à se placer à la partie supérieure des conduits de fumée afin de faciliter le ramonage, le recentrage des tuyaux, leur étanchéité et l'accès pompier, se caractérisant par la combinaison d'une souche (1), d'un corps (3) et d'un chapeau (15) constituant trois éléments assemblables.

5

10

2^o Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que la souche ou socle (1) comporte un profil d'ancrage (2) sur le toit.

3^o Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le corps (3) est de section trapézoïdale avec grande base portante (4) oblique suivant l'inclinaison du toit.

15

4^o Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le corps (3) comporte à sa partie supérieure de plus petite dimension que la base, une ouverture cerclant le conduit de fumée et des embouts de fixation (7, 8, 9, 10) angulaires de section carrée.

20

5^o Dispositif suivant la revendication 1 se caractérisant par le fait que le chapeau (15) est solidaire sur chaque angle de son parement supérieur de supports (11, 12, 13, 14) tubulaires avec dispositifs de clipsage ou de fixations s'adaptant aux embouts (7, 8, 9, 10).

4 Feuillets
P. PON.

Mr Roger DURAND
Par Procuration

PL UNIQUE

2484506

FIG 1

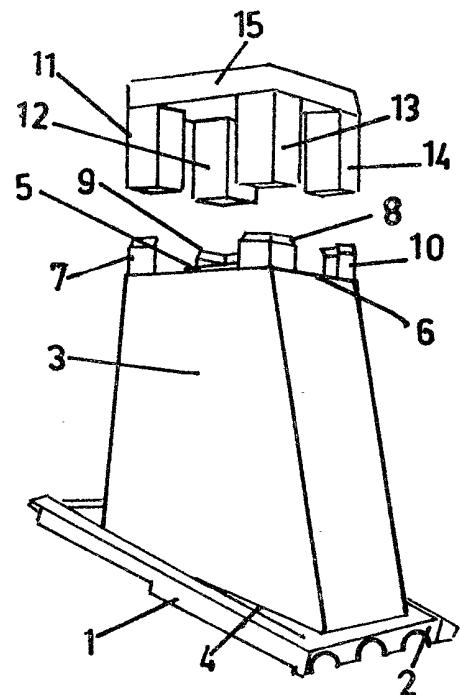


FIG 2

